



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 28 mai 2019 à 17 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Brabant.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 34. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

210/28-05-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres numéro 2019-04 – Fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée année 2012 ou plus récente – Octroi de contrat
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-04 – FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE NIVELEUSE USAGÉE ANNÉE 2012 OU PLUS RÉCENTE – OCTROI DE CONTRAT

Après discussion, les membres du conseil présents conviennent de reporter ce sujet à une séance ultérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

211/28-05-19

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 17 h 35.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire